



Déclaration préalable

Dans le cadre de "l'Action publique 2022", l'objectif d'une **réduction globale de 50 000 ETP** sur 2018-2022 (37 000 ETP d'ici fin 2019) a été donnée à la fonction publique d'Etat (note du 27 septembre 2017 de la Direction du Budget et du SG MAP adressée aux Secrétaires Généraux des ministères).

La **CFDT** interpelle les secrétaires généraux de nos ministères employeurs et se déclare inquiète de la déclinaison qui sera faite de cet objectif **sur les corps techniques** de nos ministères (ingénieurs, enseignants, chercheurs, contractuels) et elle s'opposera à toute **détérioration des conditions de travail des agents et des missions** qui sont les leurs.

De plus, après la réduction excessive des taux proprio en 2016 et au vu des difficultés croissantes rencontrées par la totalité des IPEF pour accéder à des postes d'encadrement, de nombreux agents constatent que leur avancement de grade a été systématiquement "neutralisé" sous le prétexte de parcours professionnels "non-managériaux". La **CFDT** réitère donc sa demande pour une **révision urgente de la charte de gestion** des IPEF pour, d'une part, prendre en compte la réalité des nouveaux taux proprio et, d'autre part, **sortir de la "double peine"** infligée aux agents (mobilité impossible et promotion impossible car conditionnée par une mobilité) et **mieux valoriser les parcours professionnels** ayant trait à l'expertise, à la conduite de projets, à la recherche et à l'enseignement, etc., particulièrement au sein des services déconcentrés et chez les opérateurs de l'Etat.

En corollaire, la **CFDT** rappelle qu'elle est favorable à la recherche de solutions nouvelles pour une meilleure gestion de la mobilité des ingénieurs fonctionnaires et contractuels en veillant à ce que l'administration (tous ministères confondus...) **fassent une information préalable** aux **chefs de service d'accueil** sur les cas d'agents en difficulté (retours de détachement ou de l'étranger, rapprochement de domicile, profils atypiques, etc.) **avant** qu'ils ne fassent leurs entretiens avec les candidats.

Enfin, pour la bonne tenue de cette CAP et dans l'attente de la révision de la charte de gestion, la **CFDT** se félicite des progrès **d'harmonisation interministérielle** réalisés depuis les précédentes années, qui a permis le succès du réexamen de la situation de 9 agents IPEF jusqu'alors neutralisés dans leur avancement. La **CFDT** continue à demander à ce que les **critères simples** suivants soient mis en place par l'ensemble des collègues d'harmonisateurs (**MAA** et **MTES/MCT**) pour préserver au mieux le bon déroulement de carrière de la majorité des agents, quels que soient ses employeurs :

- a/ la **CFDT s'opposera à toute proposition d'avancement très anticipée** :
 - Inférieure ou égale à "pivot -3" pour la promotion à ingénieur en chef,
 - inférieure ou égale à pivot -5 pour la promotion à ingénieur général (sauf dans le cas où les agents ont atteint un âge proche de la retraite).
- b/ la **CFDT s'opposera à la promotion des "néo-promouvables"** (agents non promouvables l'an dernier), pour la bonne raison qu'ils ne font pas partie de l'assiette sur laquelle s'applique le taux proprio.
- c/ la **CFDT** demande à l'administration d'anticiper la mise en œuvre du protocole PPCR pour la fonction publique, en veillant à ce que tous les agents aient **au moins une promotion de grade** au cours de leur carrière (tous les agents IPEF devront pouvoir partir en retraite à minima **"en Chef"**).

La CAP "Avancement de grade" du 5 décembre 2017 était co-présidée par Mme **Valérie METRICH-HECQUET**, Secrétaire Générale du **MAA** et Mme **Régine ENGSTRÖM**, Secrétaire Générale du **MTES/MCT**, en présence de la cheffe de corps, des deux DRH et des chargés de missions, du CEIGIPEF, des représentants de nombreuses "maisons d'emplois" (Météo France, IGN, DGAC, ONF, DGITM, ..) et

de la nouvelle déléguée à la mobilité et aux carrières du **SG MAA** (Mme **Claudine LEBON**; claudine.lebon@agriculture.gouv.fr).

La **CFDT** était représentée par Nadou CADIC et Philippe HEDRICH, assistés de Gilles MARTINOTY, expert invité.

En préambule, les deux secrétaires générales ont répondu aux interrogations des représentants du personnel sur le montant des primes (RIFSEEP) qui seront versées aux agents au titre de 2017 en confirmant... qu'aucune confirmation ne pouvait être donnée pour le moment !

Elles ont ensuite affirmé être attachées à poursuivre, avec la Cheffe de corps, la mise en œuvre des préconisations du rapport Duron et la révision de la charte de gestion des IPEF, notamment pour réaffirmer la vocation d'expertise technique de ce corps en lien avec la redéfinition des compétences dont l'Etat a besoin (énergie, mobilité, biodiversité, sécurité sanitaire, droit européen, transition numérique, ...) en cohérence et en liaison avec les besoins croissants des collectivités territoriales et de leurs réseaux.

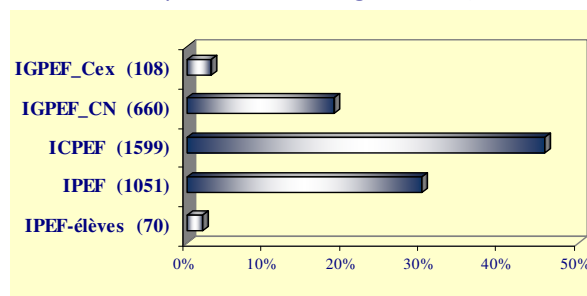
Elles se sont félicitées de la réduction des écarts de pratiques de gestion entre les deux ministères (soulignés et démontrés par la **CFDT** !) et ont salué l'excellent travail réalisé dans ce sens par le CEIGIPEF et les différents collèges harmonisateurs **MTES/MCT** et **MAA**. La **CFDT** et autres représentants du personnel reconnaissent les progrès réalisés dans l'harmonisation des pratiques de promotion, tout en constatant qu'il reste du chemin à parcourir pour une gestion harmonieuse pour l'ensemble du corps.

Une prochaine réunion de travail au premier trimestre 2018 sera organisée avec les représentants du personnel sur l'avenir du corps des IPEF et sa gouvernance : la **CFDT** soutiendra les propositions visant à garantir le caractère interministériel des missions confiées aux IPEF et la valorisation des parcours professionnels ayant trait à l'expertise, à la conduite de projets, à la recherche et à l'enseignement, avec le maintien, tout au long de la carrière, d'une formation continuée exigeante, en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche.

1 Rappel sur les règles d'avancement de grade dans le corps des IPEF

Pour rappel, quelques chiffres issus du bilan de gestion 2016 des IPEF :

Au **31 décembre 2016**, le corps des IPEF comprenait **3 488 ingénieurs** (2479 hommes et 1009 femmes) :



La charte de gestion des IPEF (dont la **CFDT** demande urgemment la révision) prévoit des "promotions pivot" qui constituent un élément de référence à prendre en compte pour la préparation des tableaux de promotion. Bien que ces "pivots" n'aient rien de statutairement contraignant, ils sont présentés comme une perspective moyenne de carrière. Or, la baisse excessive des taux de promus sur promouvables (taux "propro") en 2016 (que la **CFDT** a vivement dénoncée) ne permet plus le respect de ces "pivots" de la charte de gestion des IPEF et nécessite une **rigueur et une vigilance accrue** sur la diversité des parcours professionnels pour le respect des principes d'équité.

Ainsi, par exemple pour l'avancement au **grade d'ingénieur en chef (ICPEF)**, le "pivot" est atteint après **+ 11 ans** pour les ingénieurs issus de la voie externe (9 ans pour ceux issus du concours interne, 7 ans pour ceux issus de la liste d'aptitude, mais pouvant être réduit à 5 ans selon leurs conditions d'entrée dans le corps). Or, un agent IPEF devient "promouvable" en ICPEF dès 6 années d'ancienneté acquises dans le corps : on voit donc que la charte propose comme modèle **une attente moyenne de 5 ans** (une fois devenu promouvable) pour être promu ICPEF pour un agent issu de la voie externe (pour les personnes issues du concours interne, l'attente ne devrait être que de 3 ans, alors qu'elle ne serait que de 2 ans pour les agents issus de la liste d'aptitude).

Avec les flux de promotion permis par les anciens taux proprio de 25 %, il était possible de respecter, en moyenne, ces délais d'attente moyens inscrits dans la charte. Aujourd'hui, le taux proprio actuel de 20 % **retarde ces délais d'attente** pour les passages au grade supérieur.

Pour le passage au **grade d'ingénieur général de classe normale (ICPEF_CN)**, la baisse en 2016 du taux proprio de 14 % à 12 % ne permet plus, non plus, de satisfaire les conditions de la charte sur les "pivots" et retarde

également le passage à IGPEF_CN d'un an en moyenne. Le flux actuel de 77 promus IGPEF_CN sur un "stock" de 1599 agents ICPEF signifie une attente moyenne de **20 ans dans le grade d'ICPEF** pour passer au grade IGPEF_CN.

2 Avancement au grade d'ingénieur en chef ICPEF

Sur les 1 053 IPEF présents dans le corps en 2016, **482** IPEF étaient "promouvables ICPEF en 2018", dont **185** au MAA et **297** au MTES/MCT. Parmi eux, 56 étaient "néo promouvables". L'application du taux propro de 20% s'applique sur (482-56) et abouti, compte tenu des agents déjà inscrits en liste complémentaire en 2017, au chiffre de **84 promus** ICPEF (dont **30** au MAA et **54** au MTES/MCT).

Situation des agents "neutralisés" depuis de nombreuses années

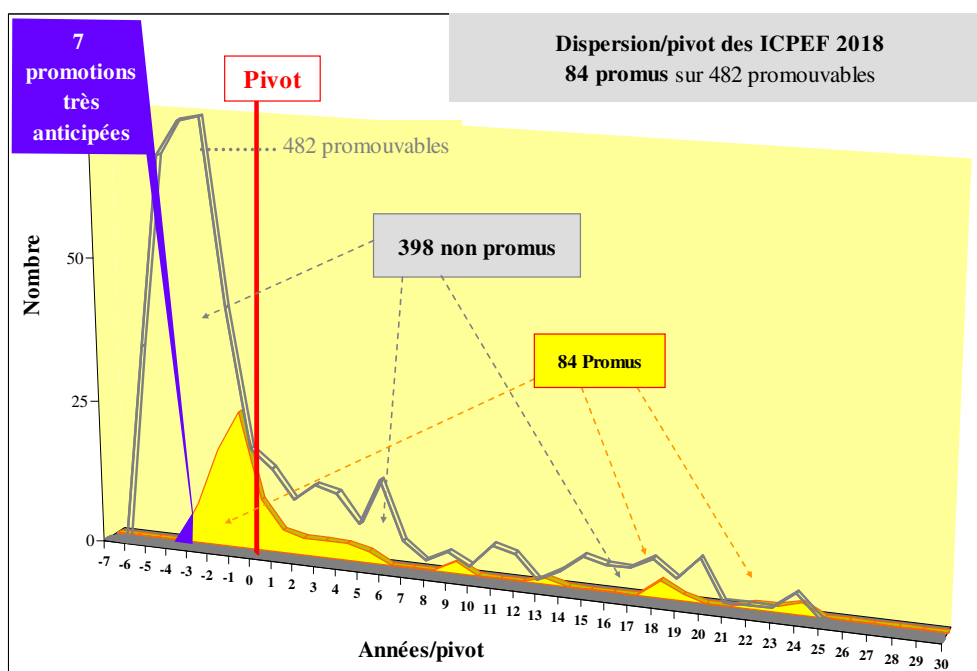
Il est rappelé que, suite à la demande de la CFDT, la situation de tous les agents en situation "**d'année pivot+10 et davantage**" pour le passage au grade ICPEF a été réexaminée en 2017 par les collèges des harmonisateurs du MAA et du MTES/MCT. Ainsi, l'examen attentif des situations et des parcours de **74 agents** promouvables (**56** au MAA et **18** au MTES/MCT) a pu être faite. Il résulte des propositions faites à la CAP du 5 décembre 2017 que :

- **9** agents sont **promus au TA ICPEF 2018** (dont **8** au MAA et **1** au MTES)
- **11** sont "**proposés**" par les harmonisateurs mais finalement non retenus sur le TA ICPEF (**10** au MAA ; **1** au MTES)
- **54** agents "non proposés" (**38** au MAA ; **16** au MTES)

La **CFDT** se **félicite du "réexamen de situation" réussi pour ces neuf agents** (dont l'avancement avait été injustement "neutralisé" pendant de longues années). Cependant, devant l'ampleur des inégalités de traitement qui subsistent dans les avancements au grade ICPEF, elle appelle l'administration (**MTES** et **MAA**) à **poursuivre pendant plusieurs années encore** cette démarche de réexamen attentif et interministériel des parcours professionnels (pour les avancements ICPEF 2019, **69** agents seront, de nouveau, en situation de "pivot + 10 et davantage"!).

Avancements anticipés

Lors de la CAP, l'administration a présenté **7 propositions d'avancement au grade d'ICPEF à pivot -3** (**4** au MTES; **3** au MAA). La **CFDT** rappelle que ces promotions anticipées signifient des temps d'attente allongés d'autant pour un nombre proportionnel d'agents (en l'occurrence, ces 7 promotions signifient une année d'attente supplémentaire **pour 21 agents** !). **Ceci est inacceptable**, d'autant qu'il y a, en plus, **quatre** propositions (toutes au **MTES** !) d'avancement de grade ICPEF pour des **néo-promouvables** (rappelons que ces néo-promouvables sont décomptés de l'assiette des promouvables sur laquelle est appliqué le taux propro...). Il est à souligner que la SG **MAA** a, en séance, retiré de la liste des promus 2 agents en position de **pivot-4** pour les placer en liste complémentaire. Le graphique ci-dessous rappelle, sur la totalité des agents **MTES/MCT** et **MAA** confondus, la quantité très importante d'agents placés en file d'attente à "pivot +n" :

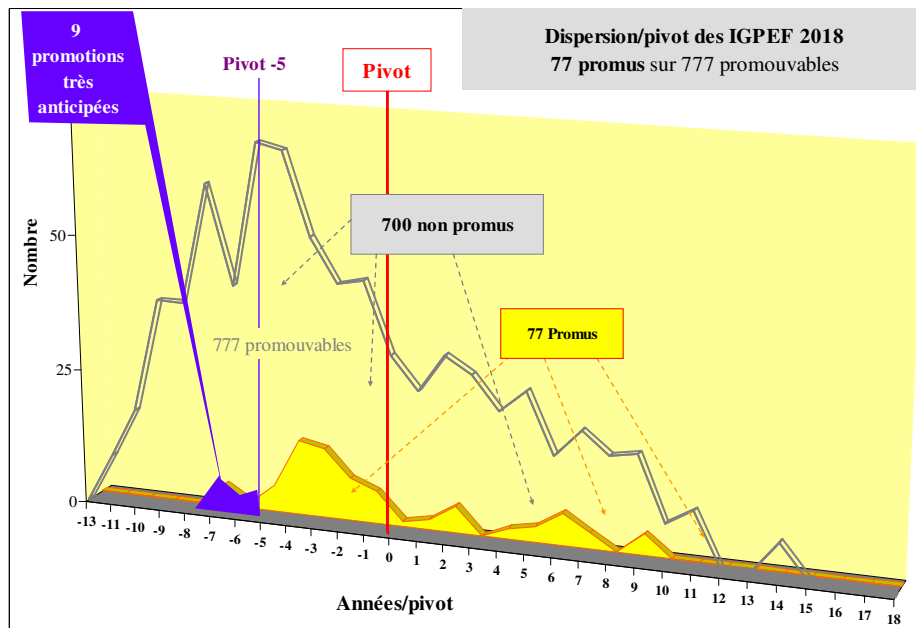


Avancement au grade d'ingénieur général de classe normale IGPEF_CN

Sur les 1 599 agents ICPEF présents dans le corps en 2016, **777** étaient "promouvables IGPEF_CN" en 2018, dont **376** au MAA et **401** au MTES/MCT. Parmi eux, **136** étaient "néo promouvables" en 2018, **73** au MAA, **63** au MTES/MCT. L'application du taux propro de 12% s'applique donc sur (777-136) et abouti au chiffre de **77 agents promus** IGPEF_CN (dont **36** au MAA et **41** au MTES/MCT).

Avancements anticipés

Lors de la CAP, l'administration a présenté **9** propositions d'avancement au grade IG_CN **anticipé** : **4** agents inférieurs à **pivot -6** (2 au MAA; 2 au MTES/MCT) et **5** agents à **pivot -5** (1 au MAA; 4 au MTES/MCT) :



La **CFDT** rappelle que ces promotions anticipées signifient des temps d'attente allongés d'autant pour un nombre proportionnel d'agents (en l'occurrence, ces **9** promotions signifient une année d'attente supplémentaire **pour 53 agents** !).

La **CFDT** s'est abstenue sur le vote de ce tableau car, au-delà de ces avancements à pivot inférieurs à "n-5", **7** propositions d'avancement de grade IGPEF_CN pour des **néo-promouvables** ont été faites (**4** au MAA; **3** au MTES/MCT, en rappelant que ces néo-promouvables sont décomptés de l'assiette des promouvables sur laquelle est appliqué le taux propro et ne "génèrent" donc pas de places de promus ...).

Prise en compte des fonctions non managériales dans l'avancement en IGPEF_CN

Une estimation rapide, vu le caractère très partiel des informations dont nous disposons, a été faite pour qualifier le parcours professionnel de chaque agent présent dans la liste des promouvables (de façon très dichotomique et réductrice) entre :

- d'une part, un **parcours de type "Expert"** ou,
- d'autre part, un **parcours de type "Manager"**.

Les résultats de cette première estimation sont illustratifs de la **moindre valorisation** qui est faite des parcours de type **"Expert"**. En effet, notre tri (en première estimation rapide) des 777 ICPEF promouvables en IG_CN donne :

- **274** agents dont le parcours est de type **"Expert"** (**113** au MAA et **161** au MTES/MCT)
- **503** agents dont le parcours est de type **"Manager"** (**262** au MAA et **241** au MTES/MCT).

Or, seulement **7%** des "Expert" sont présentés pour être promus contre **12%** des "Manager", ainsi que le montre le tableau suivant. De plus, ces disparités sont accentuées au MAA où seulement 6 agents sur 113 ont été promus dans la population des "Expert" :

Employeur 2018	Fonction	IG_CN_2018_Promu	IG_CN_2018_Proposé	IG_N_Pmvable2018	Total
MAA	Expert	6	15	92	113
MAA	Managérial	30	36	196	262
Total MAA		36	51	288	375
MTES	Expert	12	17	132	161
MTES	Managérial	29	30	182	241
Total MTES		41	47	314	402
Total		77	98	602	777

Ce tableau se lit ainsi :

- au MAA, sur les 262 agents de type "Manager", 30 sont présentés au TA (promus IG_CN 2018), soit **11%**, de taux de promotion au grade d'IG_CN, alors que seuls 6 agents "Expert" sur 113 sont présentés au TA, soit **5%** seulement de taux de promotion.

Au MTES/MCT, sur les 241 agents en fonction "Manager", 29 sont présentés au TA (promus IG_CN 2018), soit **12%**, de taux de promotion au grade d'IG_CN, alors que seuls 12 agents "Expert" sur 161 sont présentés au TA, soit **7%** seulement de taux de promotion

4 Tableaux d'avancement à l'issue de la CAP

En fin de document les listes d'agents, après avis de la CAP, retenus pour les tableaux d'avancement au grade d'ICPEF, d'IGPEF Classe normale, IGPEF Classe exceptionnelle (pour lequel il n'y a pas de représentants du personnel CFDT).

Sur la base des propositions des représentants du personnel, 5 agents ont été retenus en liste complémentaire sur le TA ICPEF 2018, 2 sur le TA IGPEF_CN 2018 et 2 sur le TA IGPEF_CEx 2018. De même, une dizaine de noms d'agents, proposés par les représentants du personnel, ont été retenus par l'administration pour faire l'objet d'une *attention particulière* lors de l'établissement des tableaux d'avancement 2019.

La prochaine CAP IPEF "avancement de grade" aura lieu Mardi 4 décembre 2018
(pré-CAP le **Jeudi 29 novembre 2018**)

Mais **n'attendez pas ces dates** pour vous préoccuper de votre avancement !

Munissez-vous, dès le mois d'avril 2018, du "**kit avancement 2019**" que vous trouverez sur les sites CFDT.



Et toutes les précieuses informations disponibles sur les sites de la CFDT :

<http://cfdt-agriculture.fr/> et <http://spagri.fr/faq/comment-adherer/>
<http://www.cfdt-ufetam.org/> et <http://www.cfdt-ufetam.org/vieacces/porteA.html>

Vos élus CFDT :

Titulaires :

- Nadou CADIC (MTES/DML) nadou.cadic@developpement-durable.gouv.fr – 01.40.81.97.09
- Philippe HEDRICH (MAA/DGER) philippe.hedrich@educagri.fr - 01 56 41 51 45

Suppléants :

- Dominique THON (MTES/CEREMA) dominique.thon@cerema.fr - 04.72.14.33.05
- Gilles MARTINOTY (M.Armées/SHOM) gilles.martinoty@shom.fr – 01.53.66.98.10

Tableaux d'avancement à l'issue de la CAP

Tableau 1 : Tableau d'avancement ICPEF 2018

NOM - PRENOM	Rang
CHANTREL - BONNEUIL Michèle	(LC 2017) 1
NICOLLE Emmanuel	(LC 2017) 2
CHAPPAZ Olivier	(LC 2017) 3
LEMONNIER Sylvie	4
MOUCHEL Ivv	5
LE COZ Jérôme	6
MARTIN Ivan	7
PERRAIS Philippe	8
CZERWINSKI Xavier	9
DUFUMIER Benoît	10
DOISY Frédéric	11
MARECHAL-DEREU Constance	12
BERTRAND Julie	13
MAJCHRZAK Yves	14
GUERIN Gautier	15
GARNIER Patrick	16
RICARD Didier	17
CHAMINADE Marion	18
CREIGNOU Pol	19
MINATO Jean-Baptiste	20
FORGET Vanina	21
ANDRE Cédric	22
BOUVIER Etienne	23
MAHE Thuriane	24
DONZEL Carine	25
NAUDIN-ROY Nicolas	26
SIMON Maximilien	27
LENCK Carole	28
SAMRI Driss	29
PIOLIN Xavier	30
PRUDHOMME Catherine	31
BRETAR Frédéric	32
BOUTEFU Benoît	33
MIEVRE Annick	34
ANAR Patrick	35
TRIQUENOT Alice	36
DUPRAY Sébastien	37
GOUTX David	38
WURTZ Isabelle	39
SACCOCCIO Muriel	40
CHATELUS Gautier	41
GHB Marie-Luce	42
ANDRE Sylvie	43
PERRET Gilles	44
MOURER Matthieu	45
WAGNER Nicolas	46
CORNIER Francois	47
LIENARD Bertrand	48
OULD-SAID Kamel	49
SOUJAN Hélène	50
PLUVINAGE Manuel	51
BOST Stéphanie	52
FECHNER Lise	53
MERLE Sophie	54
CATTEAU Rémy	55
ZIMMERMANN Arnaud	56
LALOY Frédéric	57
KASSIOTIS Christophe	58
PINDARD Alain	59
ARNOLD-GAULHIAC Monique	60
BOUSSOU Véronique	61
COURBATIEU Grégory	62
QUINIO Caroline	63
MORAND Pierre-Antoine	64
BOYVAL Sébastien	65
JULLIAN Arnaud	66
PEIGNEY-COUDERC Stéphanie	67
DENIEUL Etienne	68
EHRET Pierre	69
DUMONT Marie	70
LAVOUE Francois	71
AUBRUN Nadine	72
MAHE-DECKERS Caroline	73
PERCELY Julie	74
DELTEIL Laurent	75
COULY Fabien	76
RUAX Marine	77
BOGE Antoine	78
VALENCE Claire	79
PERRIN Jean-Francois	80
VINCK Aline	81
VAUGLIN Francois	82
BEGUIN Thérèse	83
POUPAT Christophe	84
VERDURE Mathieu	(LC 2018) 1
MORANTIN Anne	(LC 2018) 2
HUSSER Christophe	(LC 2018) 3
BARTHELOM Sophie	(LC 2018) 4
MILLEMANN Arnaud	(LC 2018) 5

Tableau 2 : Tableau d'avancement IGPEF_CN 2018

NOM - PRENOM	Rang
LATARGET Sylvain	(LC 2017) 1
TESSOT Florence	2
FAUVRE Daniel	3
FLAMMARION Patrick	4
JUNQUET Philippe	5
TURENNE Julien	6
CARROT Philippe	7
LAPLACE Maryline	8
LA PRAIRIE Xavier	9
BOULON Réine	10
LACAZE Catherine	11
RAPION Paul	12
DUNCOMBE Marc	13
LABBE Sylvain	14
LEGILE Anne	15
KAO Cvril	16
CHALUS Jean-Pierre	17
BOISTARD Pascal	18
BOURVEN Patrick	19
BLANC Christophe	20
TOUBOL Alain	21
DELMOTTE Emmanuel	22
MILHERES Bernadette	23
SERVAT Hervé	24
BOURSIN Jean-Christophe	25
TARDIEU Eric	26
DASSONVILLE Laure	27
COTILLON Anne-Cécile	28
LECHELON Frédéric	29
HERBINET Bénédicte	30
BASTIANELLI Jérôme	31
CLERMONT-BROUILLET Florence	32
BOSSINI SERGE	33
LAUSSON Patrice	34
COQUIL THIERRY	35
FLORID Pierre-Philippe	36
GUPTA Ravi-Olivier	37
PROVOST-DEBAR Anne	38
GADOUD Bruno	39
LOUVET-HEBERT Elisabeth	40
QUILLIEC Claudine	41
ZAMMITE Jean-Michel	42
LY Carole	43
ROUGIER Yves	44
MONTEIL ALAIN	45
NUSSBAUMER Daniel	46
JOUANS OLIVIER	47
DUMAINE-ESCANDE Cécile	48
VILLE GEOFFROY	49
GAUME Eric	50
VIDIER Joël	51
GAUTHIEZ Francois	52
BONNET Francois	53
CREBASSA Philiope	54
JACOMET Edouard	55
ANTON Robert	56
DEBUCHY Marvse	57
CHAUVEL Frédéric	58
HEROUIN Eric	59
MARCHI Michel	60
DUBOIS Pascal	61
DELEU Benoît	62
DENIS Francois	63
HOFFMAN Joël	64
POTTIER Pascale	65
DICIANNI Bruno	66
IOTTI Jean	67
BEDDELEM Daniel	68
LOEVENBRUCK Philiope	69
DELMAS Jean-Francois	70
MERITAN Martine	71
BEZINA Pierre	72
DUPUBLE Thierrv	73
MERLIER Christophe	74
BOUVARD Jean-Marc	75
PAPADOPOULOS Pierre	76
GUEUDAR DELAHAYE Frédéric	77
BARBE RUSSIER Nathalie	(LC 2018) 1
TASSONE Marc	(LC 2018) 2

Tableau 3 : Tableau d'avancement IGPEF_CEx 2018

NOM - PRENOM	Rang
PLANTON Serree	1
MARCHAL Philiooe	2
HUBERT Claire	(LC 2017) 3
PIPIEN Gilles	4
MAURIN Jean-Michel	5
DORSEMAINE Jean	6
MANTOUX Gilles	7
MARGOT-ROUGERIE Pascale	8
TOURASSE Corinne	9
ARNAUD Serge	10
AUGIER Pascal	11
CLEMENT Jacques	12
PENEL Michel	13
CIPRIANI Patrick	14
DOUARD Pascal	15
LILAS Jean-Pierre	16
MAC VEIGH Jean-Pierre	17
SCHNABELE Philiope	18
CONTAT Serge	19
SCLAER Marie-Noëlle	20
DENAIIS Olivier	21
LHUISIER Bruno	22
WACS Anne-Lucie	23
ESTINGOY Philiope	24
GOETZ HUBERT	25
VINCON Philiope	26
BONNET Jean-Marc	27
SERMAGE Benoît	28
DE MEYERE Alain	29
KAHAN Jean-Marc	30
BENEZIT Jean-Jacques	31
CURE Christian	32
SEGARD Michel	33
HELFTER Michel	34
DELDUC Paul	35
PAPINUTTI Marc	36
FLURY-HERARD Bernard	(LC 2018) 1
COULOMB Didier	(LC 2018) 2